

ENTREPRISE DES INDUSTRIES ELECTROTECHNIQUES



EPE/ ELECTRO - INDUSTRIES /SPA
ROUTE NATIONALE N°12 AZAZGA BP 17-15 300 W.TIZI- OUZOU
TEL : (026) 34 16 86 –Fax : (026) 34 14 24/ 026 34 13 30
E.MAIL : contact.com electro-industries.com
NIF : 099915004280099



Azazga, le 22/02/2016

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément au décret présidentiel N° 10/236 du 07/10/2010 relatif à la réglementation des marchés publics notamment son article 49, modifié et complété par les décrets présidentiels N°12/23 du 18/01/2012 et N° 13-03 du 13/01/2013 ainsi que la procédure de passation et d'exécution de marchés de l'entreprise éditée le 26/02/2013 et suite à l'avis d'appel d'offres National et International ouvert N° 01/UTR-UMP/2015 du 01/10/2015 portant sur la fourniture de pièces en fonte, **ELECTRO- INDUSTRIES**, informe les soumissionnaires ayant participé à cette consultation que la procédure d'évaluation des offres, faite conformément aux critères fixés dans le cahier des charges, que les marchés sont attribués provisoirement à :

Désignation	Nom du fournisseur	Montant	Observations
Lot N° 08 : Pièces en fonte			
43 positions	ARIMEKS Turquie	85 681,45 €/ CFR Béjaia	Offre moins disante
64 positions	TUBE- FITTING Allemagne	286 052,03 € / CFR Béjaia	Offre moins disante

Conformément à l'article 114 du même décret, il est accordé aux soumissionnaires contestataires éventuels de ce choix un délai de huit (08) jours à compter de la première parution de cet avis dans le site Web d'Electro-Industries pour introduire leurs recours auprès de la commission des marchés d'Electro-Industries.

Conformément à l'article 125 alinéa 15 du décret présidentiel N°10-236 du 07 octobre 2010 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la commission d'évaluation des offres d'Electro-Industries au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de cet avis.